

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre à seize heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Vendredi 07 novembre 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme MOTUHI	Fémia	10^{ème} adjoint	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
M. Raphael TOFILI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
Mme Marjorie DEVRICHIAN (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)

Absents :

Mme Chantal COURTOT
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h30.

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 94 /25/XI

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES DANS LE DOMAINE DES SPORTS, POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 novembre 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 57/2025 du 07 novembre 2025,

Sur proposition de la commission chargée des sports en date du 27 octobre 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations ou organismes détaillés ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574 - CA	TÔKON JUDO CLUB	200 000 XPF
6748	TÔKON JUDO CLUB	20 000 XPF
TOTAL		220 000 XPF

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable aux chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles » du budget 2025 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore, **avant le 20 mars 2026**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association défaillante pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 NOVEMBRE 2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Sandrine WANTAR-TASIPAN

Le Maire,

Elizabeth RIVIERE

